

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 MARS 2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le 27 mars à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 21 mars 2019, se sont réunis dans la salle des conférences de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

### Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Luc LEMONNIER	Ex.
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Baptiste GASTINNE	Ex.
3	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
4	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	X
5	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
6	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	X
7	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	X
8	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	Ex.
9	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
10	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
11	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X
12	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	Ex.
13	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
14	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
15	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
16	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
17	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
18	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
19	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
20	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	X
21	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
22	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
23	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
24	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
25	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	X
26	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	Ex.
27	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
28	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	Ex.
29	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
30	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
31	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	<b>X</b>
32	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
33	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	
34	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
35	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>Ex.</b>
36	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
37	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
38	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	
39	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>Ex.</b>
40	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	<b>Ex.</b>
41	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
42	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
43	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
44	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
45	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
46	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>X</b>
47	11	de la région Dieppoise	Michel MENIVAL	
48	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
49	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
50	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	<b>Ex.</b>
51	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>Ex.</b>
52	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	
53	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	
54	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
55	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	
56	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	
57	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	
58	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
59	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	<b>X</b>
60	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>Ex.</b>
61	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>Ex.</b>
62	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
63	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
64	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	
65	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
66	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>Ex.</b>
67	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
68	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
69	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	David SABLIN	4	Patrick CHAUVET	9
2	Michel DELILLE	14	Gérard LESUEUR	14
3	Daniel BEUX	6	Gérard JOUAN	10
4	Chantal VERHALLE	7	Daniel GRESSENT	7
5	Hugues OGDEN	10	Norbert GAINVILLE	10
6	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
7	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
8	Jean-Marie DUMOUCHEL	12	Daniel ROCHE	12
9	Jacky LEVEQUE	12	Rémy TERNISIEN	13
10	Carmen BLEAUDY	3	Thierry LECARPENTIER	3
11	Lionel SAILLARD	9	Anne-Marie DELAFOSSE	9
12	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16
13	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Assistaient également à la séance :

- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial littoral Seine et Bray d'Enedis,
- M. Clément DUFOSSE-IZABELLE, Chargé d'affaires concession Département 76 d'Enedis,
- M. Arnaud JAMART, Délégué territorial GRDF,
- M. Patrick DE WIT, Directeur général des services du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76,
- Mme Anaïs COTRELLE, Chargée de communication du SDE76,
- Mme Naouel KADRI technicienne aux services inopinés et mobilité électrique, MM. Bruno BOUTIN et Xavier RAMOND techniciens responsables de secteurs.

Monsieur le Président ouvre la séance, accueille les représentants et les remercie de leur participation aux travaux de l'après-midi qui revêtent un caractère important, puisqu'ils vont devoir se prononcer voter le budget 2019 du syndicat.

Monsieur le Président remercie les représentants d'Enedis et de GRDF d'être présents.

Monsieur Patrick CHAUVET remercie également M. Pascal MARTIN pour la mise à disposition de la salle des conférences de l'hôtel du Département.

Il est ensuite procédé à l'appel des présents. Monsieur le Président rappelle que le quorum s'apprécie par rapport au nombre de voix des représentants qui sont physiquement présents.

	<b>Représentants en exercice</b>	<b>Quorum</b>	<b>Représentants présents</b>	<b>Pouvoirs</b>	<b>Total</b>
<b>Nombre de suffrages</b>	69	35	36	13	49

Le Président indique que le quorum est atteint ; les représentants peuvent donc valablement délibérer.

Monsieur Jean-Marie CROCHEMORE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 7 FEVRIER 2019

A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le procès-verbal de la réunion du 7 février 2019, lequel a été préalablement transmis à tous les représentants avec la convocation du 21 mars 2019.

## 2. PRESENTATION DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU, DES RESULTATS DES DIFFERENTS APPELS D'OFFRES ET DES ARRETES PRIS PAR LE PRESIDENT DEPUIS LA DERNIERE SEANCE ET INFORMATIONS GENERALES

### 2.1. Présentation des travaux de la commission communication

- Publication d'un encart dans l'agenda des maires,
- Signature du contrat de concession avec Enedis,
- Réalisation du guide des aides 2019,
- Préparation du congrès FNCCR à Nice du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2019.

Patrick CHAUVET félicite la commission communication pour son implication dans les travaux. Il remercie également les équipes du SDE76 et d'Enedis pour la négociation du contrat de concession, qui se sont déroulées en bonne intelligence, dans l'intérêt général et pour le bien commun aux deux partenaires.

### 2.2. Le Président rend compte des délibérations prises par le bureau depuis le comité syndical du 18 octobre 2018 dans le cadre des prérogatives qui lui sont fixées par délibération du 4 juillet 2014

- 2018/12/04-01-missions optionnelles du CDG76.
- 2019/01/22-01-modification de la convention pour l'achat de fournitures d'énergie et de services associés, adhésion à ce groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents qui en découlent.

### 2.3. Puis le Président informe l'assemblée des résultats des derniers appels d'offres depuis le comité syndical du 18 octobre 2018

n°	Intitulé - retenu	date de publication	de	date de notification	de
2018-17	Location et maintenance logiciel gestion TCCFE	26/10/2018		18/12/2018	
2018-18	Achat de voitures essence et une voiture électrique	16/11/2018		aucune offre	
2018-19	Fourniture et livraison de ballotins de chocolats assortis	sur devis		30/11/2018	
2018-20	Livraison de 36 buffets froids déjeuner du 20/12/2018	sur devis		14/12/2018	
2018-21	relance marché 2018-18 achat de voitures essence et électrique	3 devis : 27/12/2018			
SOL2019-01	Maitrise d'œuvre panneaux photovoltaïques	12/02/2019			
2019-02	Achat électroménager (salle de pause)	sur devis		22/01/2019	
2019-03	2 poubelles salle de pause	sur devis		21/01/2019	

### 2.4. Enfin, le Président donne la liste des arrêtés de financement pris depuis le 18 octobre 2018

## 2.5. Calendrier des réunions de CLE

Date	CLE	Elu signataire de l'invitation et chargé d'animer la réunion	Lieu de la réunion	Horaires	Technicien du SDE76
<b>Mardi</b> 23/04/19	CLE 9 - CLE de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	mairie - salle du 1 <sup>er</sup> étage 76750 Buchy	10h00 12h00	Bernard FAURE
<b>Mercredi</b> 24/04/19	CLE 5 - CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	salle André Girard, 47 Grande Rue 76450 Saint-Martin-aux-Buneaux	17h30 19h00	Anthony GUEROU
<b>Jeudi</b> 25/04/19	CLE 13 - CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	Salle des fêtes, rue du Poteau Maître Jean, place du Val Fleuri, 76340 Rieux	10h00 12h00	Yannick LECLERC
<b>Vendredi</b> 26/04/19	CLE 10 - CLE de la région de Bellencombre - Longueville - Tôtes	Gérard JOUAN	salle des fêtes 76720 Auffay	10h00 12h00	Xavier RAMOND
	CLE 14 - CLE du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	Lycée Agricole, 76220 Brémontier-Merval	19h00 21h00	Bernard FAURE
<b>Lundi</b> 29/04/19	CLE 16 - CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	salle Albert Petit 76690 Sierville	10h00 12h00	Bruno BOUTIN
	CLE 2 - CLE de la région de Fécamp - Goderville	Jean-Marie CROCHE-MORE	..... ..... 76110 Saint-Maclou-la-Brière	17h00 19h00	Teddy DEBESQUE
<b>Mardi</b> 30/04/19	CLE 11 - CLE de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	Scène en Mer, rue de la Valleuse, Belleville-sur-Mer, 76370 Petit-Caux	10h00 12h00	Bruno BOUTIN
	CLE 12 - CLE de la région de Criel - Incheville - Londinières	Daniel ROCHE	Salle polyvalente, rue de l'égalité 76260 Saint-Pierre-en-Val	17h00 19h00	Yannick LECLERC
<b>Vendredi</b> 03/05/19	CLE 1 - CLE entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR		10h00 12h00	Régis PANCHOUT
	CLE 7 - CLE de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDEN-BULCKE		17h00 19h00	Nicolas CLERAUX
<b>Vendredi</b> 10/05/19	CLE 3 - CLE du Pays de Caux	Yvon PESQUET	mairie de Doudeville 76560 Doudeville	10h00 12h00	Nicolas CLERAUX + Anthony GUEROU
<b>Lundi</b> 13/05/19	CLE 4 - CLE de Caux Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	salle La Clé des Champs 76210 Saint-Jean-de-la-Neuille	10h00 12h00	Teddy DEBESQUE Régis PANCHOUT
	CLE 6 - CLE de la région de Luneray	Jean-François BLOC		17h00 19h00	Xavier RAMOND + Anthony GUEROU

### **3. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

#### **VU :**

- le code des collectivités territoriales,

#### **CONSIDERANT QUE :**

- les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes du syndicat sont réalisés par le trésorier, Monsieur VRAND,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 pour le budget principal et les budgets annexes est en tout point conforme avec les comptes administratifs établis par l'ordonnateur.

#### **PROPOSITION :**

Il est proposé d'approuver les comptes de gestion élaborés par le trésorier et de valider la conformité de ceux-ci avec les comptes administratifs.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** les comptes de gestion 2018, budget principal, budget annexe "entretien éclairage public" et budget annexe "génie civil de télécommunications électroniques".

### **4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE 2018**

Il est proposé au doyen d'âge, Daniel JOFFROY, qui l'accepte, de présenter le compte administratif. Daniel JOFFROY présente le C.A. et met en évidence le désendettement rapide du SDE76, ce qui est important pour les marges de manœuvre et l'avenir du syndicat départemental. Après le vote, celui-ci félicite le président pour la bonne tenue de comptes du syndicat.

#### **VU :**

- le code des collectivités territoriales,

#### **CONSIDERANT QUE :**

- le compte administratif 2018 est le reflet de la réalisation du budget de l'exercice 2018 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 pour le budget principal est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable.

#### **PROPOSITION :**

Il est proposé d'approuver le compte administratif tel que présenté par le doyen d'âge, sans que le Président prenne part au débat et au vote.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** le compte administratif du budget principal année 2018.

## 4.1. approbation du C.A. – budget principal 2018

### Fonctionnement réalisations et reports

dépenses	recettes
12 414 872,39€	65 184 462,67€

### Investissement réalisations et RAR

dépenses	recettes
63 569 644,92€	44 996 021,17€

### Résultat cumulé

dépenses	recettes
75 984 517,31€	110 180 483,74€

SDE76

## 5. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président précise que le résultat du compte administratif 2018 se traduit de la manière suivante, pour le budget principal :

*en section de fonctionnement :*

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	12 414 872.39 €	23 247 096.50 €
Report 002	-	41 937 366.07 €
<b>Total</b>	<b>12 414 872.39 €</b>	<b>65 184 462.57 €</b>
	par un excédent de :	52 769 590.18 €

*en section d'investissement :*

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	50 548 715.34 €	43 743 502.18 €
Report 001	11 112 376.84 €	-
<b>Total</b>	<b>61 661 092.18 €</b>	<b>43 743 502.18 €</b>
	par un déficit de :	17 917 590 €

*et pour les restes à réaliser :*

	Dépenses	Recettes
Exercice	1 908 552.74 €	1 252 518.99 €
	par un déficit de :	656 033.75 €

Compte tenu de l'excédent des RAR, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

– excédents de fonctionnement de la gestion 2018 à affecter en 2019 (ligne 002)	52 769 590.18
– solde d'investissement 2018 D001, besoin de financement	- 17 917 590
– solde des Restes A Réaliser d'investissement déficit de financement des RAR	- 656 033.75
– besoin de financement total en investissement (solde 2018 + solde des RAR)	- 18 573 623.75
<b>AFFECTATION</b>	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus	18 573 623.75
• report en fonctionnement au R002 du surplus non affecté au R1068	34 195 966.43
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	- 17 917 590

## 6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE GÉNIE CIVIL TÉLÉCOMMUNICATIONS 2018

Il est proposé au doyen d'âge, Daniel JOFFROY, qui l'accepte, de présenter le compte administratif. Daniel JOFFROY présente le C.A. et explique l'origine du déficit. Après le vote, celui-ci félicite le président pour la bonne tenue de comptes du syndicat.

### VU :

- le code des collectivités territoriales,

### CONSIDERANT QUE :

- le compte administratif 2018 est le reflet de la réalisation du budget de l'exercice 2018 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 pour le budget annexe génie civil télécommunications est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable.

### PROPOSITION :

Il est proposé d'approuver le compte administratif tel que présenté par le doyen d'âge, sans que le Président prenne part au débat et au vote.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** le compte administratif du budget annexe génie civil télécommunications année 2018.



## 4.3. C.A. du budget annexe génie civil 2018

### Fonctionnement réalisation et reports OOI

dépenses	recettes
157 163 €	204 584,56 €

### Investissement réalisation et reports

dépenses	recettes
2 561 792,78 €	1 880 939,18€

### Résultat cumulé

dépenses	recettes
2 718 955,78 €	2 085 503,74€

50E76

## 7. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 – BUDGET ANNEXE GÉNIE CIVIL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Monsieur le Président précise que le résultat du compte administratif 2018 se traduit de la manière suivante :

*en section de fonctionnement :*

	Dépenses	Recettes
Réalisation de	157 163 €	204 564,56 €
Report 002	-	0 €
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>47 401,56 €</b>
par un excédent de :		47 401,56 €

*en section d'investissement :*

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	1 873 909,56 €	1 880 939,18 €
Report 001	687 883,22 €	0 €
<b>Total</b>	<b>2 561 792,78 €</b>	<b>1 880 939,18 €</b>
par un déficit de :		680 853,60 €

*et pour les restes à réaliser :*

	Dépenses	Recettes
Exercice	0 €	0 €
par un excédent de :		0 €

Compte tenu de l'excédent des RAR, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

– excédent de fonctionnement de la gestion 2018 à affecter en 2019 (ligne 002)	47 401.56€
– solde d'investissement 2018 D001, besoin de financement	- 680 853.60€
– solde des Restes A Réaliser d'investissement besoin de financement des RAR	0 00 €
– besoin de financement total en investissement (solde 2018 + solde des RAR)	- 680 853.60€
<b>AFFECTATION</b>	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus, disponible	47 401.56€
• report en fonctionnement au R002 du surplus non affecté au R1068	0.00 €
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	- 680 853.60€

#### **8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC 2018**

Il est proposé au doyen d'âge, Daniel JOFFROY, qui l'accepte, de présenter le compte administratif. Daniel JOFFROY présente le C.A. et explique l'origine du déficit. Après le vote, celui-ci félicite le président pour la bonne tenue de comptes du syndicat.

#### **VU :**

- le code des collectivités territoriales,

#### **CONSIDERANT QUE:**

- le compte administratif 2018 est le reflet de la réalisation du budget de l'exercice 2018 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 pour le budget annexe entretien éclairage public est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable.

#### **PROPOSITION :**

Il est proposé d'approuver le compte administratif tel que présenté par le doyen d'âge, sans que le Président prenne part au débat et au vote.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** le compte administratif du budget annexe entretien éclairage public année 2018.

## 4.5. C.A. du budget annexe entretien éclairage public 2018

### Fonctionnement

Dépenses	recettes
846 778,05€	288 403,22€

### Résultat cumulé

dépenses	recettes
846 778,05€	288 403,22€

Déficit de : 558 374,83 €

34

SDE76

## 9. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 – BUDGET ANNEXE ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Président précise que le résultat du compte administratif 2018 se traduit de la manière suivante :

*en section de fonctionnement :*

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	405 837.01 €	288 403.22 €
Report 002	440 941.04 €	- €
Total	846 778.05 €	288 403.22 €

par un déficit de : 558 374.83 €

*en section d'investissement :*

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0 €	0 €
Report 001	0 €	0 €
Total	0 €	0 €

par un déficit de : 0 €

*et pour les restes à réaliser :*

	Dépenses	Recettes
Exercice	0 €	0 €

par un excédent de : 0 €

Compte tenu de l'excédent des RAR, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- déficit de fonctionnement de la gestion 2018 à affecter en 2019 (ligne 002)	- 558 374.83€
- solde d'investissement 2018 D001, besoin de financement	0 €
- solde des Restes A Réaliser d'investissement besoin de financement des RAR	0 €
- besoin de financement total en investissement (solde 2018 + solde des RAR)	0 €
<b>AFFECTATION</b>	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus	0 €
• report en fonctionnement au D002 du déficit	- 558 374.83 €
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	0 €

## 10. ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2019

### VU :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les article L.5211-1 à L5211-4,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le Rapport d'Orientation Budgétaire du 7 février 2019
- L'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2019,
- L'avis favorable du bureau syndical du 19 mars 2019.

### CONSIDERANT QUE :

- Le projet de budget primitif 2019 a été étudié en commission finances,
- La reprise des résultats 2018 a été approuvée par le trésorier.

### PROPOSITION :

Il est proposé au comité syndical d'approuver le budget principal primitif pour l'année 2019.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève :

- En section de fonctionnement recettes à la somme de : 59 641 826,52 €
- En section de fonctionnement dépenses à la somme de : 59 641 826,52 €
- En section d'investissement recettes à la somme de : 133 356 657,35 €
- En section d'investissement dépenses à la somme de : 133 356 657,35 €

Etabli dans le respect du rapport d'orientation budgétaire et sur le constat des comptes de l'exercice 2018, le budget 2019 est présenté au comité syndical.

Les soldes de l'exercice 2018 (y compris les restes à réaliser) sont repris dès le budget primitif.

Le budget 2019 s'élève à 192 998 438,87 €, dont 59 641 826,52 € en section de fonctionnement et 133 356 657,35 € en section d'investissement.

## 5.1. Budget principal - Recettes de fonctionnement

<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>59 641 826,52</b>
R002	Résultat, report	34 195 966,43
70	RODP	120 000
73	TCCFE, TDCFE	17 900 000
74	Remboursement génie civil télécom par les adhérents	3 458 440,82
75	Redevances R1, R2, Rgaz, PCT	3 770 000
76	Remboursement des emprunts par les adhérents + Métropole	139 622,44

»

SDE76

## 5.1. Budget principal - Dépenses de fonctionnement

<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>59 641 826,52</b>
011	Charges à caractère général, bornes, travaux génie civil télécom convention B	5 346 925,48
012	Charges de personnel	2 406 385
065	Indemnités élus	141 950
66	Remboursement des intérêts d'emprunts	84 168,63
67	Remboursement trop perçu travaux	5 019 000
022	Dépenses imprévues	650 000
023	Virement de la section d'investissement	38 222 589,29
042 (OOB)	Amortissement subvention EP 2016	7 642 808,12

»

SDE76

## 5.1. BP 2019 - budget principal

recettes	Section de fonctionnement
Total recettes réelles et ordres	25 444 860,09€
002 résultat reporté	34 195 966,43€
<b>Total général</b>	<b>59 641 826,52€</b>

dépenses	Section de fonctionnement
Total Dépenses réelles	13 776 429,11€
Total Dépenses ordres	45 865 397,41€
<b>Total général</b>	<b>59 641 826,52€</b>
<b>Virement section d'investissement 38 222 589,29€</b>	

59

SDE70

## 5.1. Budget principal - Recettes d'investissement

Recettes de l'exercice	RAR	Proposition nouvelle
	<b>1 252 518,99</b>	<b>133 356 657,35</b>
1068 Excédent fonctionnement capitalisé		18 573 623,75
13 Participation des adhérents aux travaux, ADEME, FACè, Région	1 004 703,94	14 821 542,67
27 Emprunts et dettes assimilées		7 648 938,65
27 Caution, TVA sur travaux	-47 011,84	8 205 105,61
23 Remboursement avoir entreprise		100 000
040 Amortissement des subventions 2016		7 642 808,12
041 OOB		29 282 514,96
4582 Participation adhérents et remboursement TVA EP	5 120	15 174 917,33
10 Dotations diverses		142 203,59
021 Virement section fonctionnement		38 222 589,29

20

SDE70

## 5.1. Budget principal - Dépenses d'investissement

Dépenses de l'exercice	RAR	Proposition nouvelle
	<b>1 908 552,74</b>	<b>133 356 657,35</b>
Opération équipement SDE76	279 392,18	2 185 000
204 subventions d'investissement EP versées	40 000	5 032 750,091,27
16 Capital des emprunts		870 573,01
27 Remboursement (TVA sur avoirs) entreprises		30 000
13 Remboursement adhérents (trop-perçu participations)		275 000
23 Travaux sur réseau électrique	1 589 160,56	44 354 228,56
041 Travaux EP, tranchées diverses		29 282 514,96
001 Déficit à reporter		17 917 590
45 Opérations pour compte de tiers		29 301 812,99

21

SDE76

## 5.1. Budget principal - Dépenses d'investissement

Dépenses de l'exercice	RAR	Proposition nouvelle
	<b>1 908 552,74</b>	<b>133 356 657,35</b>
Opération équipement SDE76	279 392,18	2 185 000
204 subventions d'investissement EP versées	40 000	5 032 750,091,27
16 Capital des emprunts		870 573,01
27 Remboursement (TVA sur avoirs) entreprises		30 000
13 Remboursement adhérents (trop-perçu participations)		275 000
23 Travaux sur réseau électrique	1 589 160,56	44 354 228,56
041 Travaux EP, tranchées diverses		29 282 514,96
001 Déficit à reporter		17 917 590
45 Opérations pour compte de tiers		29 301 812,99

21

SDE76

## 5.1. BP 2019- budget principal total (avec RAR)

Dépenses	Section d'investissement
Total dépenses d'équipements	51 571 978,65
Total dépenses financières	3 373 208,01
Total compte de tiers	31 059 339,91
Total dépenses d'ordres	29 301 812,99
001 solde exécution investissement	17 917 590
<b>Total général</b>	<b>133 356 657,35</b>

Recettes	Section d'investissement
Total recettes d'équipements	14 921 542,67
Total recettes financières	26 859 765,99
Total recettes compte de tiers	15 174 917,33
Total recettes d'ordres	75 147 912,37
<b>Total général</b>	<b>133 356 657,35</b>

22

50E711

## 11. ADOPTION DES AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT 2019

### VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,
- L'ordonnance n°2005-1026 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales qui autorise la programmation pluriannuelle des opérations d'investissement,
- La nécessité de mettre à jour les autorisations de programme et les crédits de paiement du budget principal,
- L'avis de la commission finances et administration en date du 11 mars 2019,
- L'avis du bureau élargi en date du 19 mars 2019,

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la mise à jour de chaque autorisation de programme et de crédit de paiement faisant l'objet d'une modification dans le tableau ci-dessous,
- **Autorise** pour chaque autorisation de programme et de crédit de paiement non utilisé le report sur l'exercice suivant sans que le montant global de l'AP/CP puisse être modifié,
- **ADOpte** l'ouverture de l'AP 2019 et du CP 2019 correspondant.



OPÉRATION	ANNÉE	AUTORISATION DE PROGRAMME						CRÉDIT DE PAIEMENT			
		DÉPENSES			RECETTES			DÉPENSES		RECETTES	
		Engagé fin 2018 arrêtés de subventions pris	Révision de l'exercice au BP 2019	AP - BP 2019	Engagé fin 2018 arrêtés de subventions pris	Révision de l'exercice au BP 2019	AP - BP 2019	Réalisations cumulées au 31/12/2018	Crédits de paiements ouverts au titre de 2019	Réalisations cumulées au 31/12/2018	Crédits de paiements ouverts au titre de 2019
RENFORCEMENT	2019-2021	- €	- €	10 253 333,33 €	- €	- €	10 253 333,33 €	- €	3 076 000,00 €	- €	3 076 000,00 €
	2018-2020	3 757 588,68 €	- 10 442 411,32 €	3 757 588,68 €	3 757 588,68 €	- 10 442 411,32 €	3 757 588,68 €	296 900,66 €	3 460 688,02 €	246 156,67 €	3 511 432,01 €
	2017-2019	8 876 182,83 €	- 43 470,00 €	8 876 182,83 €	8 876 182,83 €	- 43 470,00 €	8 876 182,83 €	4 244 124,20 €	3 749 082,17 €	4 165 516,36 €	3 881 888,52 €
	2016-2018	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	24 066,11 €
EXTENSION	2019-2021	- €	- €	2 653 333,33 €	- €	- €	2 653 333,33 €	- €	796 000,00 €	- €	796 000,00 €
	2018-2020	2 054 827,73 €	- 685 172,27 €	2 054 827,73 €	2 054 827,73 €	- 685 172,27 €	2 054 827,73 €	631 341,89 €	1 423 485,84 €	582 045,73 €	1 472 782,00 €
	2017-2019	1 748 017,69 €	- 15 420,00 €	1 748 017,69 €	1 748 017,69 €	- 15 420,00 €	1 748 017,69 €	862 416,96 €	658 028,15 €	955 550,27 €	540 301,71 €
	2016-2018	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	97 585,76 €	- €	48 473,92 €
EFFACEMENT RESEAUX	2019-2021	- €	- €	20 820 000,00 €	- €	- €	20 820 000,00 €	- €	6 036 000,00 €	- €	6 036 000,00 €
	2018-2020	18 921 821,85 €	- 3 478 178,15 €	18 921 821,85 €	18 921 821,85 €	- 3 478 178,15 €	18 921 821,85 €	3 276 514,61 €	15 645 307,24 €	4 350 629,54 €	14 571 192,31 €
	2017-2019	23 396 013,64 €	- 112 160,01 €	23 396 013,64 €	23 396 013,64 €	- 112 160,00 €	23 396 013,64 €	10 134 825,02 €	9 112 338,60 €	9 950 632,92 €	7 721 513,33 €
	2016-2018	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 117 156,31 €	- €	1 615 522,32 €
ECLAIRAGE PUBLIC	2019-2021	- €	- €	17 630 000,00 €	- €	- €	17 630 000,00 €	- €	5 208 000,00 €	- €	5 208 000,00 €
	2018-2020	16 708 858,38 €	- 508 858,38 €	16 708 858,38 €	16 708 858,38 €	- 448 858,38 €	16 708 858,38 €	3 248 047,63 €	13 460 810,75 €	260 590,24 €	16 448 268,14 €
	2017-2019	13 334 105,50 €	- 185 261,74 €	13 334 105,50 €	13 334 105,50 €	- 185 261,74 €	13 334 105,50 €	6 565 021,18 €	4 615 063,81 €	5 930 540,75 €	6 743 256,38 €
	2016-2018	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	18 845,46 €	- €	18 845,46 €

## 12. ADOPTION BUDGET PRIMITIF GENIE CIVIL 2019

### VU :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le rapport d'Orientation Budgétaire du 7 février 2019
- L'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2019,
- L'avis favorable du bureau syndical du 19 mars 2019.

### CONSIDERANT QUE :

- Le projet de budget primitif 2019 a été étudié en commission finances,
- La reprise des résultats 2018 a été approuvée par le trésorier.

### PROPOSITION :

Il est proposé au comité syndical d'approuver le budget primitif génie civil pour l'année 2019.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève :

- En section de fonctionnement recettes à la somme de : 1 078 374,37 €
- En section de fonctionnement dépenses à la somme de : 1 078 374,37 €
- En section d'investissement recettes à la somme de : 5 622 478,48 €
- En section d'investissement dépenses à la somme de : 5 622 478,48 €

Etabli dans le respect du rapport d'orientation budgétaire et sur le constat des comptes de l'exercice 2018, le budget 2019 est présenté au comité syndical.

Les soldes de l'exercice 2018 sont repris dès le budget primitif.

Le budget 2019 s'élève à 6 700 852,85 €, dont 1 078 374,37 € en section de fonctionnement et 5 622 478,48 € en section d'investissement.

### 5.3. Budget annexe génie civil télécommunication

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
1 078 374,37€	1 078 374,37€

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
5 622 478,48€	5 622 478,48€

24

SDE76

### 13. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2019

#### VU :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les article L.5211-1 à L5211-4,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le Rapport d'Orientation Budgétaire du 7 février 2019
- L'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2019,
- L'avis favorable du bureau syndical du 19 mars 2019.
- 

#### CONSIDERANT QUE :

- Le projet de budget primitif 2019 a été étudié en commission finances,
- La reprise des résultats 2018 a été approuvée par le trésorier.

#### PROPOSITION :

Il est proposé au comité syndical d'approuver le budget primitif entretien éclairage public pour l'année 2019.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève :

- En section de fonctionnement recettes à la somme de : 2 058 374,83 €
- En section de fonctionnement dépenses à la somme de : 2 058 374,83 €

Etabli dans le respect du rapport d'orientation budgétaire et sur le constat des comptes de l'exercice 2018, le budget 2019 est présenté au comité syndical.

Les soldes de l'exercice 2018 sont repris dès le budget primitif.

Le budget 2019 s'élève à 2 058 374,83 €.

## 5.4. Budget annexe entretien éclairage public

<b>Section de fonctionnement</b>	
<b>dépenses</b>	
Gestion courante	1 470 000€
Charges exceptionnelles	30 000€
Excédent reporté	558 374,83€
<b>Total</b>	<b>2 058 374,831,04€</b>
<b>recettes</b>	
Gestion courante, remboursement adhérents	2 058 374,83€
<b>Total</b>	<b>2 058 374,83€</b>

25

50E76

### 14. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU SPIC 2019

#### VU :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les article L.5211-1 à L5211-4,
- L'instruction budgétaire et comptable M4,
- Le Rapport d'Orientation Budgétaire du 7 février 2019
- L'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2019,
- L'avis favorable du conseil d'exploitation du 19 mars 2019,
- L'avis favorable du bureau syndical du 19 mars 2019.

#### CONSIDERANT QUE :

- Le projet de budget primitif 2019 a été étudié en commission finances,

#### PROPOSITION :

Il est proposé au comité syndical d'approuver le budget primitif du SPIC pour l'année 2019.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève :

- En section de fonctionnent recettes à la somme de : 4 035 000,00 €
- En section de fonctionnent dépenses à la somme de : 4 035 000,00 €
- En section d'investissement recettes à la somme de : 1 720 960,80 €
- En section d'investissement dépenses à la somme de : 1 720 960,80 €

Etabli dans le respect du rapport d'orientation, le budget 2019 est présenté au comité syndical.

Le budget 2019 s'élève à 5 755 960, 80 € soit 4 035 000,00 € en section d'exploitation et 1 720 960,80 € en section d'investissement.

## 5.5. Budget SPIC

### EXPLOITATION

DÉPENSES	RECETTES
4 035 000,00 €	4 035 000,00 €

### INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RECETTES
1 720 960,80 €	1 720 960,80 €

26

SDE76

## 15. DOTATION INITIALE DU BUDGET PRINCIPAL POUR LE SPIC

Le président explique qu'il faut donner du sens à ce nouveau service public, non seulement promouvoir la filière photovoltaïque, mais surtout permettre à nos petites communes, dépourvues de service technique, d'accéder à cette technologie et de s'engager dans la transition énergétique sans regarder seulement le côté financier. Il explique ensuite qu'une dotation initiale est nécessaire pour donner de l'ambition à ce premier budget.

### VU :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment son article R.2221-1,
- L'instruction budgétaire et comptable M14 et M4,
- Le Rapport d'Orientation Budgétaire du 7 février 2019,
- L'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie SDE76 Solaire,
- L'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2019,
- L'avis favorable du bureau syndical du 19 mars 2019.

### CONSIDERANT QUE :

- Le SDE76 souhaite promouvoir le développement de la filière photovoltaïque grâce à la régie SDE76 Solaire,
- Le développement de cette activité nécessite le versement d'une dotation initiale du budget principal du SDE76 afin de permettre le lancement de l'activité confiée à la régie SDE76 Solaire.

### PROPOSITION :

- Il est proposé d'approuver le versement d'une dotation initiale en faveur budget annexe de la régie SDE76 Solaire pour un montant de 4 000 000,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la proposition.

- **AUTORISE** le Président à engager les dépenses correspondantes et à procéder à toutes formalités tendant à rendre exécutoire cette délibération.

## **16. SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL POUR LE BUDGET ANNEXE GENIE CIVIL TELECOMMUNICATIONS**

Patrick CHAUVET explique l'origine structurelle de ce budget annexe, où le SDE76 engage en premier lieu les dépenses, règle les entreprises, puis demande le fonds de concours aux communes ou au budget principal du SDE76. Il propose de le résorber à l'aide d'une subvention d'équilibre d'un montant de 1 000 000 €.

### **VU :**

- Le code général des collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- L'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2019,
- L'avis favorable du bureau syndical du 19 mars 2019.

### **CONSIDERANT QUE :**

- L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité de financement entre un budget annexe et un budget annexe à caractère administratif,
- Le décalage entre la réalisation des travaux de génie civil et la perception des recettes correspondantes crée un déséquilibre sur le budget annexe de génie civil.

### **PROPOSITION :**

- Il est proposé d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre en faveur budget annexe génie civil télécommunications pour un montant de 1 000 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la proposition.

## **17. SOUS-PROGRAMME 2019 DE RENFORCEMENT DU CAS FACÉ**

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de mars 2019 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2019 une aide de 1 228 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2019, représentant un montant de travaux de 1 842 000 € T.T.C.

Le plan de financement du sous-programme de renforcement 2019 est le suivant :

- Subvention du F.A.C.E.	80 % du HTVA	1 228 000 €
- Participation du SDE76		307 000 €
	<b>Total H.T.V.A.</b>	<b>1 535 000 €</b>
- Récupération de la T.V.A.		307 000 €
	<b>Total T.T.C.</b>	<b>1 842 000 €</b>

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide de :

- **INSCRIRE** au Budget Primitif 2019 du SDE76 la dotation de 1 228 000 € concernant le sous-programme 2019 de renforcement du FACé,
- **ARRETER** la liste des travaux retenus en 2019,
- **DEMANDER** à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- **AUTORISER** le Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

## 18. SOUS-PROGRAMME 2019 D'EXTENSION DU CAS FACé

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de mars 2019 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2019 une aide de 307 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2019, représentant un montant de travaux de 460 500 € T.T.C.

Le plan de financement du sous-programme extension 2019 est le suivant :

- Subvention du F.A.C.E.	80 % du HTVA	307 000 €
- Participation du SDE76		76 750 €
	<b>Total H.T.V.A.</b>	<b>383 750 €</b>
- Récupération de la T.V.A.		76 750 €
	<b>Total T.T.C.</b>	<b>460 500 €</b>

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide de :

- **INSCRIRE** au Budget Primitif 2019 du SDE76 la dotation de 307 000 € concernant le sous-programme 2019 d'extension du FACé,
- **DEMANDER** à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- **AUTORISER** le Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

## 19. SOUS-PROGRAMME 2019 D'ENFOUISSEMENT DU CAS FACé

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de mars 2019 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2019 une aide de 1 140 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2019, représentant un montant de travaux de 1 710 000 € T.T.C.

Le plan de financement du sous-programme d'enfouissement 2019 est le suivant :

- Subvention du F.A.C.E.	80 % du HTVA	1 140 000 €
- Participation du SDE76		285 000 €
	<b>Total H.T.V.A.</b>	<b>1 425 000 €</b>
- Récupération de la T.V.A.		285 000 €
	<b>Total T.T.C.</b>	<b>1 710 000 €</b>

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide de :

- **INSCRIRE** au Budget Primitif 2019 du SDE76 la dotation de 1 140 000 € concernant le sous-programme 2019 d'enfouissement du FACé,
- **ARRETER** la liste des travaux retenus en 2019,
- **DEMANDER** à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- **AUTORISER** le Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

## 20. SOUS-PROGRAMME 2019 DE SÉCURISATION FILS NUS DU CAS FACÉ

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de mars 2019 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2019 une aide de 284 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2019, représentant un montant de travaux de 426 000 € T.T.C.

Le plan de financement du sous-programme de sécurisation fils nus 2019 est le suivant :

- Subvention du F.A.C.E.	80 % du	284 000 €
	HTVA	
- Participation du SDE76		71 000 €
	<b>Total H.T.V.A.</b>	<b>355 000 €</b>
		<hr/>
- Récupération de la T.V.A.		71 000 €
	<b>Total T.T.C.</b>	<b>426 000 €</b>

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide de :

- **INSCRIRE** au Budget Primitif 2019 du SDE76 la dotation de 284 000 € concernant le sous-programme 2019 de sécurisation fils nus du FACé,
- **ARRETER** la liste des travaux retenus en 2019,
- **DEMANDER** à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- **AUTORISER** le Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

## 21. SOUS-PROGRAMME 2019 DE SÉCURISATION FILS NUS FAIBLE SECTION DU CAS FACÉ

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de mars 2019 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2019 une aide de 310 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2019, représentant un montant de travaux de 465 000 € T.T.C.

Le plan de financement du sous-programme sécurisation fils nus faible section 2019 est le suivant :

- Subvention du F.A.C.E.	80 % du	310 000 €
	HTVA	
- Participation du SDE76		77 500 €
	<b>Total H.T.V.A.</b>	<b>387 500 €</b>

– Récupération de la T.V.A.

77 500 €

**Total T.T.C.**

**465 000 €**

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide de :

- **INSCRIRE** au Budget Primitif 2019 du SDE76 la dotation de 310 000 € concernant le sous-programme 2019 de sécurisation fils nus faible section du FACé,
- **ARRETER** la liste des travaux retenus en 2019,
- **DEMANDER** à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- **AUTORISER** le Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

## 22. REPARTITION PROVISOIRE PAR CLE DES CREDITS DE PAIEMENTS 2019 ET ADOPTION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DÉFINITIFS DE TRAVAUX [2018-2020]

Monsieur le Président propose de mettre en place les programmes de travaux [2019-2021] qui devront se réaliser avec un objectif de mise en service électrique avant fin 2021, de poursuivre les programmes [2017-2019] et [2018-2020] avec pour objectif de terminer les travaux en 2019 (mise en service électrique) suivant les montants de Crédits de Paiement et d'Autorisation de Programmes figurant ci-dessous.

Les autorisations de programmes budgétaires de travaux 2019 nécessitent les nouveaux crédits de paiement suivants : (provenant du FACé ou du SDE76).

	<b>CP renforcement</b>	<b>CP extension</b>	<b>CP effacement</b>	<b>CP éclairage public</b>	<b>entretien EP</b>
	10 253 000	2 653 000	20 820 000	17 630 000	70 000
<b>total</b>	<b>51 426 000</b>				

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **FIXE** provisoirement la répartition des crédits de paiement pour 2019 par CLE proportionnellement au volume de travaux étudiés par CLE. Précise que 100 % des travaux de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public sont finançables,

<b>nom CLE</b>	<b>n° CLE</b>	<b>renfo</b>	<b>extension</b>	<b>effacement</b>	<b>EP</b>	<b>entretien EP</b>	<b>total</b>	<b>%</b>
CLE entre Seine et Manche	<b>1</b>	1 374 239	355 589	2 790 565	2 363 000	5 000	6 888 393	13,4%
CLE de la région de Fécamp - Goderville	<b>2</b>	572 428	148 118	1 162 386	984 288	5 000	2 872 219	5,6%
CLE du Pays de Caux	<b>3</b>	555 402	143 712	1 127 814	955 013	5 000	2 786 941	5,4%
CLE de Caux - Vallée de Seine	<b>4</b>	421 736	109 126	856 388	725 174	5 000	2 117 423	4,1%
CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont	<b>5</b>	964 139	249 474	1 957 804	1 657 833	5 000	4 834 250	9,4%
CLE de la région de Luneray	<b>6</b>	638 346	165 174	1 296 242	1 097 635	5 000	3 202 398	6,2%
CLE de la région de Pavilly - Yerville	<b>7</b>	430 062	111 280	873 294	739 490	5 000	2 159 126	4,2%
CLE de la région de Buchy	<b>9</b>	822 751	212 890	1 670 699	1 414 718	5 000	4 126 057	8,0%
CLE de la région de Bellemcombre - Longueville - Tôtes	<b>10</b>	1 048 385	271 273	2 128 877	1 802 695	5 000	5 256 231	10,2%
CLE de la région Dieppoise	<b>11</b>	1 068 015	276 353	2 168 739	1 836 449	5 000	5 354 557	10,4%
CLE de la région de Criel - Incheville - Londinières	<b>12</b>	975 148	252 323	1 980 160	1 676 764	5 000	4 889 396	9,5%
CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel	<b>13</b>	492 905	127 541	1 000 905	847 549	5 000	2 473 900	4,8%
CLE du Pays de Bray	<b>14</b>	329 765	85 328	669 629	567 030	5 000	1 656 752	3,2%
CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen	<b>16</b>	559 678	144 819	1 136 496	962 364	5 000	2 808 357	5,5%
	<b>total</b>	<b>10 253 000</b>	<b>2 653 000</b>	<b>20 820 000</b>	<b>17 630 000</b>	<b>70 000</b>	<b>51 426 000</b>	<b>100%</b>



- **AUTORISE** le Président, pour l'année 2019, à signer les conventions financières et les arrêtés de subvention et les commandes jusqu'à concurrence des montants figurant ci-dessus,
- **ADOpte** le programme de renforcement [2019-2021], afin de maintenir le nombre de clients susceptibles d'être mal alimentés à moins de 1 %,
- **ADOpte** les programmes définitifs de renforcement [2018-2020], d'extension [2018-2020], d'effacement [2018-2020] et d'éclairage public [2018-2020] qui ne comprennent que les projets délibérés et conventionnés pendant l'année 2018,
- **FIXE** au 30 novembre 2019 la date limite de réception au SDE76 des délibérations des adhérents sollicitant une inscription au programme 2019.

### **23. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE MODIFIER LE TABLEAU DES EMPLOIS DU SDE76**

Le président, Patrick CHAUVET, rappelle que le SDE76 s'est engagé dans de nombreux champs nouveaux, dont la maintenance de l'éclairage public, au bénéfice de nos adhérents. Ce dernier service, doté initialement d'un agent, comptait 125 adhérents et 20 000 points lumineux à entretenir il y a trois ans. Aujourd'hui, près de 200 communes adhèrent et de 48 000 points lumineux sont à entretenir. S'il est important de maintenir la masse salariale au plus bas, il faut cependant l'adéquation des moyens humains au service attendu de nos adhérents. Il propose ainsi la création d'un second poste technique pour ce service.

#### **VU :**

- la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
- l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 28 février 2019,
- le tableau portant avancement au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe pour l'année 2019,

#### **CONSIDÉRANT :**

- Que, conformément à l'avis de la commission administrative paritaire du 28 février 2019, un avancement au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe doit être réalisé à la date fixée par le tableau d'avancement de grade de l'année 2019,
- Que l'emploi permanent de catégorie B appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou des techniciens territoriaux au sein du service Maintenance de l'Eclairage Public est actuellement vacant. Cet emploi doit être conservé pour répondre aux besoins du service, et le recrutement initié.

#### **PROPOSITION :**

Le Président propose de modifier le tableau des emplois des effectifs de la manière suivante à compter du 27 mars 2019 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>			
DGS	A	1	35 heures
Ingénieur principal	A	2	35 heures
Ingénieur	A	2	35 heures
Attaché	A	1	35 heures
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	5	35 heures
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	4	35 heures
Technicien	B	2	35 heures
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35 heures
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	6	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	5	35 heures
<b>TOTAL EMPLOIS PERMANENTS</b>	<b>A</b>	<b>6</b>	35 heures
	<b>B</b>	<b>14</b>	35 heures
	<b>C</b>	<b>12</b>	35 heures
<b>EMPLOIS PERMANENTS VACANTS</b>			
Technicien territorial, Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe, Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe, Rédacteur territorial, Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe, Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe.	B	1	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
<b>TOTAL EMPLOIS PERMANENTS VACANTS</b>	<b>A</b>	<b>0</b>	35 heures
	<b>B</b>	<b>1</b>	35 heures
	<b>C</b>	<b>1</b>	35 heures

Soit 32 agents permanents en poste.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** la modification du tableau des emplois du SDE76 ainsi proposée.

## 24. OUVERTURE D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le président informe l'assemblée que deux agents administratifs du même service, qui en compte quatre, ont demandé simultanément à travailler à 80 % sur trois jours et demi, au moment où le SDE76 met en place un nouveau budget (SPIC) et de nouvelles mission (TECV), entraînant un surcroît d'activité difficile à mesurer précisément pour le moment. Aussi, par précaution, il propose la création d'un emploi non permanent provisoire pour une durée maximale de douze mois, afin de faire face à l'accroissement temporaire d'activité.

### VU :

- L'article 3, 1<sup>o</sup>, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

### CONSIDÉRANT :

- Que l'article 3, 1<sup>o</sup>, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris ;

- Qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service comptabilité. Ce besoin provient de la réduction du temps de travail effectif du service dans un contexte d'accroissement des missions comptables : dématérialisation de l'ensemble des documents comptables, gestion et mise en place de Chorus, mise à disposition de deux agents auprès de la régie SDE76 Solaire.

**PROPOSITION :**

- Le Président propose de permettre l'ouverture d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, relevant du grade d'**adjoit administratif territorial**. L'agent aura pour fonction l'**assistance à la gestion financière et administrative**, pour une durée hebdomadaire de travail égale à **35 heures**. Cet emploi est créé à compter du **27/03/2019**. Le contrat peut être établi pour une durée maximale de **12 mois** sur une période de **18 mois consécutifs**.

L'agent sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire d'un adjoint administratif territorial. S'y ajoutent les suppléments obligatoires (supplément familial de traitement et indemnité de résidence lorsqu'ils sont dus), ainsi que, si le contrat à durée déterminée le prévoit, les indemnités liées au régime indemnitaire du cadre d'emploi susvisé, des tickets restaurant et une prime de fin d'année.

- Les crédits correspondants à cette dépense sont inscrits au chapitre 012 article 6413 du budget primitif.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ACCEPTÉ** les propositions susvisées.

**25. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'ACCORD DE PARTENARIAT REGION NORMANDIE – TERRITOIRE D'ENERGIE NORMANDIE**

**CONSIDERANT QUE :**

La Région, chef de file Climat-Air-Energie, a adopté sa nouvelle politique de développement durable et de transition énergétique le 26 juin 2017.

Le prochain SRADDET fixera les objectifs pour la Normandie en matière de Sobriété, d'Efficacité et de production EnR. Ces objectifs seront à intégrer dans nos territoires.

Les syndicats d'énergie pouvant participer à l'atteinte de ces objectifs, une charte a été rédigée. Elle a pour objet de définir des orientations générales du partenariat entre le TEN et la Région qui partagent un même socle d'ambitions, ainsi que d'afficher la volonté commune d'agir ensemble pour :

- ✓ Accompagner les territoires dans la transition énergétique,
- ✓ Développer les actions de sobriété et d'efficacité énergétique, ainsi que la production d'énergies renouvelables,
- ✓ Développer la mobilité bas-carbone en Normandie,
- ✓ Promouvoir des synergies entre les actions de sensibilisation menées par les syndicats et par la Région.

Elle s'appuie pour la gouvernance sur un comité de pilotage stratégique réunissant les représentants de la région et du TEN, ainsi que sur des réunions techniques.

**PROPOSITION :**


Il est proposé d'approuver l'accord de partenariat entre la Région et le TEN.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition faite ;
- **AUTORISE** le président à signer ledit accord de partenariat avec la Région.

Monsieur le Président informe les représentants que le prochain comité syndical se tiendra à Sierville le vendredi 14 juin 2019.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, il remercie tous les représentants présents de leur assiduité, lève la séance et les invite à prendre le pot de l'amitié.

Le Président,  
  
Patrick CHAUVET.

